



Ville de Marseille- Mairie de Marseille

**Cahier des clauses techniques
particulières**

**MARCHE DE TRANSPORT DES
PRODUCTIONS ET DU MATÉRIEL SCÉNIQUE
DE L'OPÉRA DE MARSEILLE ET DU THÉÂTRE
DE L'ODÉON SUR LE TERRITOIRE NATIONAL,
EUROPÉEN ET A L'INTERNATIONAL**

Numéro de la consultation : 22_1208

Procédure de passation : MAPA ouvert

Date de notification :

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
2. DESCRIPTIF DES PRESTATIONS	4

1- OBJET DE LA CONSULTATION :

Transport des productions et du matériel scénique de l'Opéra de Marseille et du Théâtre de l'Odéon sur le territoire national, européen et à l'international.

Il s'agit d'un marché de transport des productions et du matériel scénique de l'Opéra de Marseille et du Théâtre de l'Odéon en France, en Europe et à l'International.

Le titulaire devra être capable d'assurer la livraison des productions et de tous le matériel scénique nécessaire au montage et à l'exploitation de ces productions dans les délais qui lui seront indiqués dans le bon de commande.

Le marché est constitué des lots suivants :

➤ **Pour la première durée de 16 mois :**

Lot 1 : Transport routier de matériel scénique et d'éléments de production inférieur à 200Km sur le territoire national et jusqu'à 22m3 :

montant minimum : pas de minimum

montant maximum : 1.333 € HT

Lot 2 : Transport routier de matériel scénique et d'éléments de production inférieur à 200Km sur le territoire national supérieur à 22m3 et jusqu'à 100 m3 :

montant minimum : 6.667 € HT

montant maximum : 13.333 € HT

Lot 3 : Transport routier de matériel scénique et d'éléments de production supérieur à 200Km sur le territoire national, européen et international et jusqu'à 22m3 :

montant minimum : 8.000 € HT

montant maximum : 22.000 € HT

Lot 4 : Transport routier de matériel scénique et d'éléments de production supérieur à 200Km sur le territoire national, européen et international supérieur à 22 m3 et jusqu'à 100m3 :

montant minimum : 20.000 € HT

montant maximum : 58.667 € HT

➤ **Pour la deuxième durée de 12 mois si reconduction :**

Lot 1 : Transport routier de matériel scénique et d'éléments de production inférieur à 200Km sur le territoire national et jusqu'à 22m3 :

montant minimum : pas de minimum

montant maximum : 1.000€ HT

Lot 2 : Transport routier de matériel scénique et d'éléments de production inférieur à 200Km sur le territoire national supérieur à 22m3 et jusqu'à 100 m3 :

montant minimum : 5.000 € HT

montant maximum : 10.000€ HT

Lot 3 : Transport routier de matériel scénique et d'éléments de production supérieur à 200Km sur le territoire national, européen et international et jusqu'à 22m3 :

montant minimum : 6.000€ HT

montant maximum : 16.500€ HT

Lot 4 : Transport routier de matériel scénique et d'éléments de production supérieur à 200Km sur le territoire national, européen et international supérieur à 22 m3 et jusqu'à 100m3 :

montant minimum : 15.000 € HT

montant maximum : 44.000 € HT

2. DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

➤ **Par lot :**

• **Lot 1 :**

- Transports nationaux par des véhicules de 10 à 22m3,
- trajets inférieurs à 200 km,
- prix au forfait : 1/2 journée ou journée

• **Lot 2 :**

- Transports nationaux par des véhicules de 22 à 100 m3,
- trajets inférieurs à 200 km
- prix au forfait : 1/2 journée ou journée,

• **Lot 3 :**

- Transports nationaux, européens et internationaux par des véhicules de 10 à 22 m3,
- trajets supérieurs à 200 km
- prix au km.

• **Lot 4 :**

- Transports nationaux, européens et internationaux par des véhicules de 22 à 100 m3,
- trajets supérieurs à 200 km
- prix au km.

➤ **Pour tous les lots :**

- Pour chaque transport, les prestations comprennent l'enlèvement puis la livraison aux adresses indiquées par l'Opéra de Marseille ou le Théâtre de l'Odéon.
- Les prix (forfaits et prix au km) devront inclure le transport demandé, les défraiements journaliers des chauffeurs (logements et repas), le carburant,

les péages, l'assurance de la marchandise transportée, ainsi que les taxes éventuelles.

- Le cas échéant, l'immobilisation des camions sur la période sera chiffrée en distinguant les jours ouvrés des jours non ouvrables et des jours fériés
- Tous les frais liés au non-respect de la réglementation en vigueur seront à la charge du transporteur (amende ou autre).
- Le cas échéant, le prix de l'assurance sera chiffré en pourcentage de la valeur de chargement. Dans ce cas se figure, l'Opéra de Marseille fournira une valeur de la production à assurer.
- L'Opéra de Marseille ou le Théâtre de l'Odéon fourniront au prestataire un inventaire des éléments transportés, comprenant un chiffrage de la marchandise, ainsi que les documents douaniers, si nécessaire, avant chaque trajet.

Pour toutes ces opérations,

- le *transporteur devra* :

- Communiquer les coordonnées des chauffeurs afin de permettre un contact permanent pendant chaque opération, quel que soit son lieu d'exécution,
- s'assurer que ses véhicules sont entretenus, en règle au regard des contrôles techniques et des vérifications périodiques légales et que l'ensemble de leurs équipements sont fonctionnels, hayon notamment. Attestations et tout autre justificatif pourront lui être demandés par le pouvoir adjudicateur pendant toute la durée du marché,
- être, à tout moment durant l'exécution du marché, en mesure de produire les attestations d'assurance, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande,
- posséder les autorisations nécessaires pour circuler sur le territoire national, européen et à l'international en semaine, week-end et, le cas échéant, les jours fériés.

- Les chauffeurs devront :

- être habitués à la circulation en centre ville et à tous types de manœuvres liées au stationnement,
- être en mesure de garantir l'arrimage et la stabilité de leur chargement.

- Les véhicules devront :

- Posséder **la vignette crit'air** requise pour circuler dans les zones à faibles émissions comme Marseille,
- être équipés de **sangles** et de **couvertures** de protection en nombre suffisant et, le cas échéant, de barres d'arrimage et ou de blocage,
- être impérativement équipés de **hayons**,
- concernant les poids-lourds, être impérativement de type **Tautliner**.

➤ **Liste des véhicules inscrits au marché :**

- utilitaire 12 m³ tôle

- camion de 20 ou 22 m³ Tautliner avec hayon

- camion de 20 ou 22 m³ remorque tôle avec hayon

- porteur de 50 m³ Tautliner avec hayon

- porteur de 50 m³ remorque tôle avec hayon

- semi-remorque de 90 ou 100 m³ Tautliner avec hayon